



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE LA CHAPELLE SUR LOIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**ARRÊTÉ permanent 01/2026**  
**Avenant n° 1 au contrat de concession n° 908 du 27 décembre 1979**

**Le Maire de LA CHAPELLE SUR LOIRE,**

**Vu** l'article L.2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'arrêté portant attribution de concession en date du 27 décembre 1979 par lequel il a été concédé, pour une durée de cinquante ans, un terrain dans le cimetière communal, à l'emplacement n° 51 situé dans le carré 5, d'une superficie de 2 m<sup>2</sup>, à Madame veuve MASSON-GALLÉ Madeleine, demeurant à Saint-Patrice (37130), pour y fonder la sépulture de sa famille,

**Considérant** la demande en date du 11 mars 2026 de Monsieur Gille EDELIN tendant à obtenir la modification de la localisation de ladite concession dans le cimetière communal,

**Considérant** qu'aucune disposition du Code Général des Collectivités Territoriales ne s'oppose à ce qu'il soit fait droit à la requête de Monsieur Gilles EDELIN,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Il est accordé au nom du demandeur susvisé la modification de la localisation de la concession susvisée à l'emplacement disponible nouvellement situé dans le carré 4 – n° 58 du cimetière communal.

**Article 2** : Les autres droits définis par le contrat de concession restent sans changement.

**Article 3** : L'ensemble des ayants droit à la concession s'engage par le présent avenant, annexé au contrat de concession, à se conformer aux réglementations relatives aux opérations funéraires et à la gestion du cimetière.

**Article 4** : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à Monsieur Gilles EDELIN et un autre sera conservé en mairie.

